
**Nombre de membres en
exercice : 11****Séance du 06 octobre 2022 – Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Sont présents : Jean-Paul PAULIN, Marie-Noëlle BATTISTEL, Jean-Claude DI BISCEGLIE, Laura BERNARD, Georges COTE, Marianne GILLIOT

Votants : 7

Représentés : Jean PRA par Marie-Noëlle BATTISTEL

Excuses : Daniel ROCHE, Maryse TUAL, Anne-Claire BONHOMME, Jean-Baptiste FALGUEYRETTES

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 01/08/2022
- Conclusion d'un bail de location d'une parcelle communale pour l'implantation d'un relais TDF
- Tarification de la cantine
- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
- Convention de participation financière aux frais de fonctionnement ULIS année 2021/2022
- Versement de subventions aux associations 2022
- Décision modificative n°1 - La_Salle_en_beaumont
- Décision modificative n°1 - Régie_des_transports

Questions diverses

La séance a été ouverte à 20h00.

➤ **Echanges n'ayant pas donné lieu à délibération :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 1^{er} août 2022

A la demande de Jean-Paul PAULIN, 1^{er} adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2022.

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Marianne GILLIOT présente au conseil, suite à une réunion avec Monsieur Thierry POLLON, conseiller aux décideurs locaux, la nouvelle nomenclature comptable et budgétaire à laquelle la commune aura l'obligation de se conformer dès le 1^{er} janvier 2024.

La mise en place de ce dispositif nécessite l'avis du comptable public et peut dès lors être instaurée à compter du 1^{er} janvier 2023 selon le choix de la collectivité.

Les budgets concernés sont :

- Budget principal
- Budget du CCAS

Marianne GILLIOT dit qu'il a été envisagé, en accord avec le comptable public le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024.

Jean-Paul PAULIN, 1^{er} adjoint, dit qu'une délibération sera prise ultérieurement.

➤ **Echanges ayant donné lieu à délibération :**

Objet : Conclusion d'un bail commercial pour l'implantation d'un relai TDF sur une parcelle communale - DE 2022 28

Comme évoqué lors du conseil du 01/08/2022, Jean-Paul PAULIN, premier adjoint, présente à nouveau au conseil la proposition de TDF visant à implanter un site de radiocommunication sur la commune de la Salle-en-Beaumont. Cette infrastructure envisagée permettra aux opérateurs de téléphonie mobile d'étendre leur couverture sur le territoire et de répondre ainsi aux objectifs gouvernementaux.

Il propose la conclusion d'un bail de location pour une durée de 20 ans à compter de la date de signature par les parties. Le terrain concerné est d'une contenance de 150 m² et prélevé sur la parcelle section B n° 663 d'une superficie globale de 169 471 m² pour l'installation et l'exploitation de site radioélectrique.

Jean-Paul PAULIN propose de fixer le montant du loyer annuel à 500 € HT (location terrain nu) durant la période dite de commercialisation puis 2000 € HT forfaitaires annuels pour la partie fixe couvrant la location du terrain et l'utilisation du site.

Il propose également de fixer le montant annuel de 2 500 € HT forfaitaire correspondant à la part variable, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications électroniques propriétaires d'équipements installés sur le dit-terrain.

Marie-Noëlle BATTISTEL : A quoi correspond ce premier loyer annuel de 500 € HT ?

Jean-Paul PAULIN : Dans le premier projet de bail transmis par TDF, le montant du loyer était de 2000 € HT car TDF disposait d'une proposition de la part d'EDF qui était prêt à installer des équipements dès signature du contrat. EDF s'étant entre temps retiré, TDF ne dispose pas à ce jour de client désireux de s'installer sur le site. C'est pourquoi les emplacements loués seront réservés à son profit en contrepartie d'un loyer de 500 € dans l'attente d'un nouvel opérateur. Cette période ne peut s'étendre au-delà du terme du 36^{ème} mois du bail.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de TDF et autorise la signature du contrat.

Objet : Tarification de la cantine - DE 2022 29

Monsieur Jean-Paul-PAULIN, premier adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le coût des repas connaît une augmentation au regard de l'inflation des prix. Suite à la réunion de répartition des frais scolaires et cantine en date du 9 septembre 2022, il a été constaté un déficit chronique du service de cantine.

Monsieur le premier adjoint propose de fixer le prix du repas à 8,80 €.

Monsieur le premier adjoint propose de fixer la répartition du coût des repas entre les familles de la Salle-en-Beaumont et la commune à compter du 07/11/2022 comme suit :

Participation des familles :

Quotient familial	Tarif / période / enfant
QF < ou = à 699	4,30 € / repas / enfant
QF > ou = à 700	4,60 € / repas / enfant

- la participation de la commune s'élève à 4,40 € par repas et par enfant,

- une pénalité de 1 € sur le tarif du repas de la cantine pour les enfants dont les parents n'ont pas respecté les délais d'inscription à la cantine est maintenue,
- un tarif majoré à 7,50 euros pour les annulations hors délais (le jour même) d'un repas sans justificatif est maintenu,
- un tarif de 5,50 euros pour les employés de la commune qui souhaitent manger à la cantine.

Pour les familles résidentes sur les communes de Saint-Laurent-en-Beaumont, Quêt-en-Beaumont et Saint-Pierre de Mérotz, il expose qu'il leur appartient à chacune de déterminer la répartition des charges entre la commune et les familles.

Il propose que pour les enfants des cycles 2 et 3 scolarisés à l'école de Saint-Laurent-en-Beaumont mais bénéficiant de la cantine de la Salle-en-Beaumont, le repas soit également facturé 8,80 euros par enfant à compter du 07/11/2022, charge à la commune d'en répartir la charge.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs de la cantine.

Objet : Classe ULIS participation financière 2021-2022 - DE 2022 30

Jean-Paul PAULIN, premier adjoint, expose que la mairie d'Échirolles sollicite la commune de la Salle en Beaumont pour la participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS pour l'année scolaire 2021-2022.

En effet, un enfant de notre commune est concerné, scolarisé en classe ULIS. Le montant s'élève à 1 248,00 euros pour l'année scolaire 2021-2022. Il convient d'en approuver la convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la signature de la convention.

Objet : Subventions aux associations 2022 - DE 2022 31

Monsieur Jean-Paul PAULIN, premier adjoint au Maire, expose au conseil l'ensemble des demandes de subventions généralement attribuées annuellement. Une demande a été adressée à l'ensemble de ces associations de fournir ses comptes annuels afin de permettre au conseil de statuer sur l'octroi de ces subventions.

Pour rappel, les montants suivants ont été attribués en 2021 :

Association	Montant de la subvention
Psychologue scolaire OCCE Coop scolaire	50,00 €
Association des parents d'élèves	participation aux frais du voyage parisien 2022 : 60 € par enfant (11) de la commune soit 660 €
Club Pop GV	400,00 €
Lutteuse Jeux Rigole	200,00 €
ACCA de La Salle	300,00 €
ADMR de Corps	909,00 €
ADMR SSIAD	250,00 €
FNACA comité du Beaumont	150,00 €
Familles rurales du Beaumont	800, 00 €
Club des mardis	100,00 €

Le premier adjoint expose qu'il a reçu à ce jour les demandes et comptes annuels des associations suivantes, et propose l'octroi des subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
Association des parents d'élèves	660,00 €
Ludothèque Jeux Rigole	200,00 €
ACCA de La Salle	300,00 €
ADMR de Corps	909,00 €
ADMR SSIAD	250,00 €
FNACA comité du Beaumont	150,00 €
Familles rurales du Beaumont	800,00 €
Club des mardis	200,00 €

Georges COTE : l'association Pop GV et Familles rurales du Beaumont doivent fournir une demande expresse ainsi que leurs comptes pour statuer sur l'octroi de subventions.

Jean-Paul PAULIN : Familles rural du Beaumont a bien fourni l'ensemble des documents juste avant le Conseil, une demande sera adressée à l'association Pop GV.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'octroi des subventions 2022.

Objet : Vote de crédits supplémentaires n°1 - la salle en beaumont - DE 2022 32

Jean-Paul PAULIN, premier adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts sur le budget du CCAS ont été insuffisants. En effet, suite à l'accueil d'urgence qui a été mise en place pour les réfugiés ukrainiens, le CCAS doit faire face à de nombreuses dépenses imprévues.

C'est pourquoi, il propose de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin de pouvoir abonder le compte du CCAS par le budget général :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6541	Créances admises en non-valeur	-2000.00	
657362	Subv. fonct. CCAS	2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses, les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Vote de crédits supplémentaires n°1 - regie des transports - DE 2022 33

Jean-Paul PAULIN, premier adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 de la régie des transports, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4000.00	
6218	Autre personnel extérieur	-4000.00	
6066	Carburants	2000.00	
6135	Locations mobilières	5500.00	
61551	Entretien matériel roulant	2000.00	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

➤ **Questions diverses :**

Installation de la fibre :

Jean-Paul PAULIN informe le conseil de la proposition faite par orange pour l'installation de la fibre dans les locaux communaux (mairie, cantine, école).

Marie-Noëlle BATTISTEL indique qu'il s'agit de l'opérateur SFR qui est mandaté pour l'installation des boitiers. Elle souhaite que l'on demande le délai d'installation.

Le conseil est favorable à la proposition d'installation par orange.

Location de la salle des fêtes du Mas :

La question de la location de la salle des fêtes du « Mas » se pose au regard de l'augmentation importante des coûts des dépenses énergétiques notamment l'électricité.

L'ensemble des membres du conseil est favorable à la décision de ne pas louer la salle des fêtes du « Mas » à compter de la date du conseil, et ce, pendant toute la période hivernale, soit jusqu'au 1^{er} mai 2023.

Organisation du réveillon 2022 :

Le réveillon organisé en 2019 a été un vrai succès et a rassemblé environ 145 personnes.

La question se pose de savoir si une édition 2022 est organisée ?

Georges COTE, demande quelle était la part de personnes extérieures à la commune présente à cette occasion ?

Jean-Claude DI-BISCEGLIE demande si l'on garde le principe du repas partagé dans un contexte encore touché par la COVID-19 ?

Une réunion fête et cérémonies se réunira dans 15 jours pour statuer sur la question et également celle de l'installation des jeux pour enfants.

Location des salles :

Il est proposé au prochain conseil d'évoquer la location des salles et leur coût.

Organisation du concert de la chorale « polyfemna » :

La chorale Polyfemna se produira le 15/10/2022 à l'église de la Salle-en-Beaumont.

Il est demandé à la secrétaire d'imprimer 250 flyers afin qu'ils soient distribués dans les boîtes aux lettres par les membres du conseil. Pour le repas, il est proposé de commander des pizzas au restaurant le Mas. Jean-Claude DI-BISCEGLIE s'est proposé pour aller faire les courses pour les salades et fruits.

Réunion de travail :

Une réunion de travail du conseil municipal est décidée pour le 4 novembre 2022 à 18h00 en mairie afin d'évoquer divers sujets comme l'eau, l'assainissement, les services techniques...

Colis de Noël :

Jean-Claude propose de faire un atelier gâteaux secs avec les habitants.

Le colis de Noël pourrait être composé d'apéritif, de bonbons au miel, de terrine et d'une fleur pour les couples.